



Toulouse, le 20 octobre 2011

Objet : Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que le Groupe INTERNATIONAL COLOR GROUP soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nation Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion.

Meilleures salutations.

Bien à vous

Michel ROUAULT
Président Directeur Général

INTERNATIONAL COLOR GROUP

S.A.R.L. au capital de 1 000 EUR – SIRET 490 836 418 00023 – APE 6420 Z

328 avenue de Fronton – 31200 TOULOUSE

Tél. : 00 335 61 17 31 01 – Fax. : 00 335 61 27 93 14